

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le 24 Septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chamouille est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Francis LÉAUTÉ, Maire.

Etaient présents : CARON Caroline, HUMBERT Marcel, BOUSARD Bruno, CORNETTE Louis, AUBERT Virgile, MOREAUX Marc, DEWULF Pascal, LUGAND Christine, GLÉRON-LE ROUX Stéphanie, LEVILLAIN Daniel.

Date de convocation : 04/09/2020

Compte rendu de la précédente réunion :

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du 10 juillet 2020.

Aucune autre observation n'étant formulée, les membres présents sont invités à signer le registre.

Secrétaire de séance : CORNETTE Louis

I) Modification de la délibération concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire :

M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture qui demande de procéder à la modification de certains articles de la délibération n°2020/27 du 26/05/2020. Courrier dans lequel il est spécifié que le conseil municipal doit : « expressément fixer les limites ou conditions des délégations données au maire ».

M. Le Maire remercie Madame LUGAND pour l'aide apportée notamment sur les points concernant l'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les modifications suivantes :

15) N°12 de la délibération du 26/05/2020 :

D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, sur l'ensemble de la zone urbaine du village (zone UA) et d'urbanisation future (zone 1AU), telles qu'elles figurent sur le Plan Local d'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation, à hauteur d'un montant maximal de 50 000 €.

16) N°13 de la délibération du 26/05/2020 :

Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, à tous niveaux d'instance et pour toutes les juridictions qu'elles soient administratives, judiciaires, devant les tribunaux de police et les juridictions spécifiques (prud'homme ou tribunal de commerce) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

17) N°14 de la délibération du 26/05/2020 :

Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € par sinistre.

22) N°16 de la délibération du 26/05/2020 :

Le conseil municipal décide de ne pas donner cette délégation.

Les autres paragraphes de la délibération du 26/05/2020 restent en vigueur.

II) Vidéoprotection :

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif Aisne partenariat investissement :

Suite à la réunion de conseil du 2 juillet 2020, M. le Maire présente aux conseillers le nouveau devis concernant la 2^{ème} tranche de vidéoprotection. Le montant s'élève à 37 420,91 € H.T.

M. le Maire rappelle que les caméras seront installées :

- 1 au rond-point (Rue du Chemin des Dames – direction Cerny)
- 1 venant de Monthenault (Rue de Laon)
- 1 Mairie
- 1 venant de Pancy (Rue Armand Charpentier)
- 1 venant de Neuville (Rue H. d'Ersu)
- 1 au terrain multisports (RD 967 E)
- 1 Rue Eugène Grenier en direction de l'école
- 1 émetteur relais à l'église.

Le montant du devis s'élève à 37 420,91 H.T.€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

* de compléter son système de vidéoprotection en ajoutant à l'installation initiale :7 caméras et un émetteur relais, pour un montant de 37 420,91 € H.T.

* de solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental, au titre d'Aisne Partenariat Investissement.

* adopte le plan de financement suivant :

Montant H.T. des Travaux : 37 420,91 €

Subvention 30% : 11 226,27 €

Montant à la charge
de la commune : 26 194,64 €

* S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

M. LEVILLAIN précise à l'aide d'un article de presse que la commune est prioritaire pour l'installation de vidéoprotection.

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 :

Suite à la réunion de conseil du 2 juillet 2020, M. le Maire présente aux conseillers le nouveau devis concernant la 2^{ème} tranche de vidéoprotection. Le montant s'élève à 37 420,91 € H.T.

M. le Maire rappelle que les caméras seront installées :

- 1 au rond-point (Rue du Chemin des Dames – direction Cerny)
- 1 venant de Monthenault (Rue de Laon)
- 1 Mairie
- 1 venant de Pancy (Rue Armand Charpentier)
- 1 venant de Neuville (Rue H. d'Ersu)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

- 1 au terrain multisports (RD 967 E)
- 1 Rue Eugène Grenier en direction de l'école
- 1 émetteur relais à l'église.

Le montant du devis s'élève à 37 420,91 H.T.€

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

* de compléter son système de vidéoprotection en ajoutant à l'installation initiale :7 caméras et un émetteur relais, pour un montant de 37 420,91 € H.T.

* de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – programmation 2021.

* adopte le plan de financement suivant :

Montant H.T. des Travaux : 37 420,91 €

Subvention API 30% : 11 226,27 €

Subvention DETR 50 % : 18 710,46 €

Montant à la charge
de la commune : 7 484,18 €

* S'engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

III) Circulation Rue Henri d'Ersu :

M. le Maire explique que certains riverains de la Rue Henri d'Ersu souhaitent que celle-ci soit en sens unique.

Il est proposé d'établir un questionnaire afin de déterminer le sens de circulation.

Celui-ci sera envoyé aux habitants de la Rue Henri d'Ersu et Derrière la ville.

Après étude des réponses collectées, le conseil municipal fera un choix, sachant qu'il reste décideur.

M. Marcel HUMBERT précise que pour être utile cette modification routière doit être contraignante, beaucoup de véhicules empruntent le sens interdit rue de la Mairie.

IV) Demande d'acquisition de la parcelle AB 119 (Rue Henri d'Ersu) :

M. le Maire informe les membres du conseil que suite au courrier adressé à Mme GRENECHE Chantal concernant la proposition d'achat de sa parcelle AB 119 d'une superficie de 122 m², il a reçu une réponse favorable. Le prix proposé est de 16 € le m².

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

* d'acquérir la parcelle AB 119 d'une superficie de 122 m², appartenant à Mme GRENECHE Chantal, pour un montant de 16 € le m², soit 1 952 €.

* les frais de notaire seront à la charge de la commune.

* d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

V) Demande d'aide :

Demande de subvention de la Société protectrice des animaux (SPA) :

M. le Maire donne lecture du courrier de la SPA qui sollicite, pour l'année 2021, une demande de subvention de fonctionnement afin de les aider dans leurs actions notamment la vaccination des

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

animaux. Il rappelle que la commune a un contrat de prestations de service de fourrière animale sans ramassage ni capture avec la SPA.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 350 € à la SPA, au titre de l'année 2021.

Demande d'aide :

M. le Maire donne lecture du courrier d'une habitante de la commune qui sollicite le conseil municipal pour une aide financière afin de régler des frais d'obsèques.

Avant de prendre une décision, les membres du conseil souhaitent connaître les différentes aides que cette personne devrait percevoir des organismes.

M. Marcel HUMBERT approuve cette démarche, néanmoins, il précise qu'il est anormal que la mairie soit sollicitée pour palier à ces dépenses.

VI) Benne à Verre :

M. le Maire rappelle le projet de déplacer le conteneur à verre pour des raisons de sécurité. Il propose de l'installer du côté du TMS après la voie piétonnière. L'ensemble des conseillers est d'accord avec cette proposition.

Bruno BOUSARD demande s'il y aura des travaux à réaliser. M. le Maire précise que non.

Il est demandé que la benne à verre soit « habillée » pour un aspect plus esthétique.

Pascal DEWULF demande de faire en sorte que le ramassage ne pose pas de problèmes pendant les sorties scolaires.

Francis LÉAUTÉ informe que les employés communaux aideront les personnes âgées ou à mobilité réduite au transport des verres usagés.

VII) Parcelles Derrière la Ville :

M. le Maire expose que la canalisation de gaz passe dans la partie basse et boisée de la parcelle AB 355 Rue Derrière la Ville.

Francis LÉAUTÉ propose de racheter un morceau de parcelle, de faire un courrier au propriétaire en lui proposant plusieurs solutions. L'ensemble des conseillers approuve cette démarche.

Christine LUGAND précise qu'il vaut mieux régler cette affaire avec le propriétaire actuel avant qu'il ne vende l'ensemble de sa parcelle.

VIII) Questions diverses :

* Francis LÉAUTÉ demande aux conseillers ce que la mairie pourrait offrir aux habitants comme cadeaux de fin d'année. Il est proposé de nouveau les agendas, des porte-clefs ou stylos.

* Parcelle AB 121 Rue du Centre :

Francis LÉAUTÉ indique qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de voirie rue du Centre, il précise qu'il va recontacter le propriétaire de cette parcelle afin de lui proposer, de nouveau, l'achat d'une bande de son terrain pour la construction d'un mur de soutènement. Il demande au conseil municipal de revaloriser le prix au m², qu'à son avis, il n'est pas souhaitable d'engager une mesure d'expropriation, procédure toujours longue et coûteuse.

Il est décidé, par l'ensemble du conseil, de fixer le prix d'achat à 6 € le mètre carré.

Pascal DEWULF précise qu'il faut laisser un accès sur le haut de sa parcelle au propriétaire.

* Francis LÉAUTÉ propose l'ouverture d'un compte Facebook pour la commune. Ce compte servira notamment à relayer les offres d'emploi.

Louis CORNETTE se propose pour la création de ce compte et de son suivi, M. LÉAUTÉ précise qu'il l'accompagnera.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

* Marcel HUMBERT fait part de la demande de M. CARLIER qui demande de mettre des points lumineux supplémentaires Rue du Chauffour. M. LÉAUTÉ précise qu'il fera la demande en même temps que pour la sente Rue Henri d'Ersu.

* Marc MOREAUX informe que l'association les 17 des 2 Vallées organisera le TELETHON à Lierval, le 5 décembre 2020 entre 13 h et 17 h 30. Elle demande la possibilité d'emprunter quelques tables et bancs en cas de besoin. L'ensemble des conseillers est d'accord sur cette demande.

* Caroline CARON demande si le Comité des Fêtes organise le Noël des enfants, car nous n'avons pas d'information à ce jour. Francis LÉAUTÉ ajoute qu'en raison de la situation sanitaire actuelle, il n'est pas facile pour les associations de s'organiser.

Si rien ne peut être organisé par le CDF, la mairie offrira un cadeau pour tous les enfants concernés.

* Stéphanie GLÉRON LE ROUX fait un point sur la situation au Syndicat Scolaire. Elle informe le conseil municipal des problèmes rencontrés avec des agents du syndicat.

* M. LÉAUTÉ fait part de la construction prochaine d'une maison Rue du Mont des Demoiselles et de la vente de la maison de M. JACQUET Hilaire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45.

Le Maire,

LÉAUTÉ Francis

